

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 09RG-0823 modifiant le règlement 10RG-0507 concernant le transport, le stationnement et la circulation sur les voies publiques

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint :

- Que** lors d'une séance ordinaire tenue le 14 août 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 09RG-0823 modifiant le règlement 10RG-0507 concernant le transport, le stationnement et la circulation sur les voies publiques ;
- Que** les objets du règlement sont de prohiber le stationnement sur le chemin Sainte-Marie et la rue Ducharme ainsi que modifier les amendes prévues ;
- Que** le règlement entre en vigueur le jour de sa publication ;
- Que** le règlement peut être consulté au bureau de la mairie, 460, rue de la Mairie, durant les heures normales d'ouvertures et sur le site Internet de la municipalité au www.steemelie.ca.

Donné à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ce vingt-et-unième jour du mois d'août deux mille vingt-trois (21 août 2023).

Éric Gélinas M. ATDR
Directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint

